



# Note d'établissement

**Etablissement BUS/MRB – Centres Bords de Marne,  
Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois  
N°2020 - 01**

Décision du 17 février 2020

**Décision n° BUS/MRB – Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois 2020-01 du 17 février 2020 portant délégation de signature du chef de l'établissement, président du CSE 5 BUS/MRB - Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois, au président de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de l'établissement BUS/MRB – Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois**

**Le chef de l'établissement BUS/MRB – Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-97 consentie le 17 décembre 2018 au chef de l'établissement BUS/MRB – Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Madame Magalie LOMON, présidente de la CSSCT BUS/MRB – Centres Bords de marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois, à l'effet de signer, en son nom tous les actes entrant dans le périmètre de compétence de ladite commission.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magalie LOMON, présidente de la CSSCT, de donner délégation à :

- Monsieur Pascal BENSALÉM, responsable ressources humaines de l'unité des Bords de Marne, ou à
- Madame Laura COUDERC, responsable ressources humaines de l'unité de Créteil Saint-Maur, ou à
- Madame Lucie BRUANDET, responsable ressources humaines de l'unité de Paris Est, ou à



- Madame Gordana FILIPOVIC, responsable ressources humaines de l'unité des Pavillons sous-bois.

A l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

### **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature N° BUS/MRB 2019-03 du 15 octobre 2019.

### **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 17 février 2020

Philippe LEVANG

Chef de l'établissement, président du CSE 5 BUS/MRB – Centres Bords de Marne, Créteil Saint-Maur, Paris Est et Pavillons sous-bois